



Concours de pêche au coup de Rocles

Samedi 18 juin 2022

REGLEMENT

Ce concours est organisé par la Fédération de Pêche de l'Allier.

La compétition se déroule en individuel.

Les compétiteurs doivent être détenteurs d'une carte de pêche en cours de validité.

Ouvert aux pêcheurs à partir de 14 ans

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale à l'inscription.

Les compétiteurs s'engagent à respecter le présent règlement.

INSCRIPTIONS :

- Les compétiteurs disposent de tous les éléments et informations d'inscription sur le site : www.federation-peche-allier.fr
- Les inscriptions se déroulent par téléphone au 04.70.47.51.55.
- Le nombre de participants est limité à 20 (les 20 premiers inscrits seront retenus). Une liste d'attente sera mise en place en cas de désistement.
- Les inscriptions débutent à partir du 23 mars 2022 et seront closes le 15 juin 2022.

TARIF DE L'INSCRIPTION :

- 20 € par participant.
- A noter que le repas du midi est à la charge du compétiteur
- Le paiement pourra être effectué par chèque libellé à l'ordre de la FDAAPPMA03 transmis directement ou par voie postale au siège de la Fédération : **Fédération de Pêche de l'Allier - 8 rue de la Ronde – 03500 Saint Pourcain sur Sioule**
- L'inscription est considérée comme définitive à réception du paiement du montant de l'inscription (20 €) et des coordonnées complètes du pêcheur (Carte de pêche valide).

TOUTE INSCRIPTION EST DEFINITIVE ET AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE SAUF ANNULATION A L'INITIATIVE DE L'ORGANISATEUR.

PROGRAMME DU CONCOURS

Samedi 18 juin :

8h : accueil des participants et café d'accueil

8h30 : Tirage au sort des postes.

8h45 – 9h50 : installation sur les postes.

9h50 : 1^{er} coup de klaxon - amorçage

10h00 : 2^{ème} coup de klaxon - début du concours

14h55 : 3^{ème} coup de klaxon – 5 dernières minutes

15h00 : 4^{ème} coup de klaxon - fin du concours

15h15 : Pesée des poissons sur chaque poste.

16h00 : Remise des prix et verre de l'amitié

REGLEMENT DU CONCOURS

- Moulinet interdit
- Canne limitée à 11,50 m
- Hameçon n°8 maxi sans ardillon
- Tresse interdite
- Tapis de réception conseillé
- Bourriche anglaise au nombre de deux, avec 20 poissons maxi dans chacune. A partir de 20 poissons, un pesage intermédiaire sera réalisé pendant le concours.
- Pellets, graines cuites et esches autorisés
- Graines crues, fouillis, farine interdite.
- A la fin du concours, au coup de klaxon, les cannes doivent être retirées de l'eau.
- Au coup de klaxon signalant la fin du concours, toute carpe devra être sortie de l'eau pour être comptabilisée.
- Ne seront comptabilisées que les carpes.
- 1 point par gramme.
- Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant des points obtenus, le pêcheur obtenant le plus de points sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité, c'est le nombre de poissons capturés qui permettra de départager les participants.
- Un classement général permettra de récompenser les vainqueurs.
- Les pêcheurs qui auront 0 points seront départagés dans l'ordre croissant des numéros de postes.
- En cas de fortes intempéries survenant au cours du concours et si la sécurité des participants n'était plus assurée (Orage, tempête...), la Fédération se réserve le droit de suspendre voire de mettre fin au concours sans qu'aucune indemnité ne puisse lui être demandée.
- Si la compétition devait être interrompue après la moitié de sa durée totale, les résultats acquis au moment de l'arrêt feraient office de résultats finaux.
- Les organisateurs se réservent le droit de toutes modifications et restent souverains concernant la modification du présent règlement.